



Le destin posthume de la Corriveau

Luc Lacourcière, M.S.R.C.

Number 34, 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079658ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079658ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lacourcière, L. (1969). Le destin posthume de la Corriveau. *Les Cahiers des Dix*, (34), 239–271. <https://doi.org/10.7202/1079658ar>

Le destin posthume de la Corriveau

Par LUC LACOURCIÈRE, M.S.R.C.

Revenons à 1763.¹ Les différentes péripéties de l'affaire Corriveau, depuis la découverte du meurtre de Louis Dodier, le 27 janvier, jusqu'à l'enlèvement de la cage de Marie-Josephte, peu après le 25 mai, ont directement occupé l'opinion publique pendant quatre mois consécutifs. Chaque jour un rebondissement imprévisible donne de plus en plus de retentissement à ce drame qui n'était au point de départ qu'un accident suspect que les Canadiens avaient voulu étouffer par une enquête et un enterrement précipités. Mais l'exhumation du cadavre de Louis Dodier a tout remis en question. Un premier procès devant une Cour martiale et solennelle aboutit à une méprise. Il a fallu le reprendre. Le second procès, tout bref qu'il a été, produisit une sensation encore plus grande par son dénouement inattendu. Un châtement spectaculaire et prolongé doit maintenir sous les yeux de la population le cauchemar de la criminelle encagée, jusqu'à ce que « la douceur du [nouveau] gouvernement » en permette l'enlèvement.

Cependant, il ne suffisait pas de faire disparaître obrepticement l'horreur du spectacle pour l'effacer des imaginations sensibles, indignées, craintives, morbides ou superstitieuses. La légende se développera autour du gibet de la Pointe-Lévy et rayonnera rapidement aux quatre points cardinaux. Elle va modifier, simplifier ou amplifier d'autant plus librement certains éléments du drame que toutes les pièces officielles, auxquelles d'ailleurs le peuple n'a jamais eu accès, deviennent inutiles, vont être éparpillées au hasard d'archives peu ou pas organisées et n'apporteront que tardivement des rectifications toujours fragmentaires aux dires de la tradition et aux inventions des écrivains.

1. Suite de l'étude sur *Le triple destin de Marie-Josephte Corriveau (1733-1763)*, dans "Les Cahiers des Dix", numéro 33, 1968, pp. 213-242.

Et c'est bien là ce qui fait l'intérêt exceptionnel de cette légende dont on peut suivre les transformations dans la littérature tant orale qu'écrite.

Pendant près d'un siècle, rien ne s'écrit sur Marie-Josephte Corriveau. Son cas est définitivement classé aux yeux de la justice. Par contre, c'est la longue période d'incubation des récits populaires. Le souvenir de cette ténébreuse affaire continue d'en faire le sujet des conversations et se transmet de façon empirique de génération en génération. On peut supposer qu'au début les vingt-quatre personnes qui avaient témoigné lors du premier procès, que les membres de leur famille, que les habitants de Saint-Vallier et des paroisses environnantes, que les curieux de toutes catégories qui ont vécu ces événements jour après jour, en avaient une connaissance assez exacte, encore qu'elle dût varier considérablement de l'un à l'autre, les gens n'étant pas sensibles aux mêmes détails ou n'ayant pas la même vue globale de la succession des faits.

En outre les propos de la première génération de témoins ne se sont sûrement pas limités à ce qui a été exposé devant la cour. Avant les procès, des rumeurs avaient déjà circulé, auxquelles le supplice capital n'a pas mis fin. Qu'on se rappelle les déclarations d'un témoin à charge tel que Claude Dion insinuant que le premier mari de Marie-Josephte, Charles Bouchard, avait aussi été assassiné par son beau-père.² Si, d'une part, défense absolue a été faite à « toutes personnes en aucune manière de faire des reproches à Joseph Corriveau et à Isabelle Silvain au sujet des faits pour lesquels ils ont été jugés »,³ aucune restriction ne concerne Marie-Josephte Corriveau. Bien au contraire. C'est elle seule qui désormais polarisera l'anathème du jugement populaire.

Cela dut se produire en deux temps. Exonéré des soupçons et accusations qui ont pesé sur lui, le père Corriveau semble être rapidement devenu la première victime de sa fille par la prétendue domination qu'elle exerçait sur lui, puisque « le vieillard, répètera-

2. *Copy of the Proceeding*. . . 29th March 1763. Voir les Cahiers des Dix, vol. 33, pp. 226-227.

3. Archives du Séminaire de Québec. Fonds Verreau, 42, numéro 11.

t-on, se laissa conduire à s'avouer coupable » du meurtre de Doudier.⁴ D'autre part deux fois veuve, Marie-Josephte a bien dû, suppose-t-on, se débarrasser de son premier mari comme du second. Les rumeurs à ce sujet se sont rapidement changées en certitude. Des historiens sérieux prendront ces affirmations à leur compte. Ainsi évoluera sur ces deux points et sur bien d'autres, que l'on découvrira par la suite, le souvenir de Marie-Josephte dans la mémoire collective. La vindicte populaire — car c'est bien ici ce qu'expriment les transformations — aura tôt fait aussi, à cause du gibet effroyable, de l'associer aux puissances infernales. Vers le milieu du dix-neuvième siècle, après une transmission de trois et quatre générations, les principaux traits de la légende paraissent fixés dans la tradition. C'est le moment où ils seront consignés dans la littérature écrite, pour étendre encore plus loin, surtout avec Philippe Aubert de Gaspé, la lugubre mémoire de la Corriveau.

On se rappelle qu'en 1850, d'après de Gaspé, en 1849, d'après Louis Fréchette, par un fossoyeur, ajoute de Gaspé⁵, par deux fossoyeurs, nommés Samson et Bourassa, précise Fréchette⁶, un quelconque récipient de fer que l'on prétend être la cage de la Corriveau, fut découvert dans le cimetière de Saint-Joseph-de-Lévy. Cet appareil bizarre éveilla, affirme-t-on, le souvenir de la criminelle et de son supplice. C'est probable. Mais rien ne fut immédiatement consigné par écrit. Nos recherches dans les journaux de cette époque ont été vaines. Elles ne nous ont rien appris sur cette découverte assez importante, semble-t-il, pour faire l'objet d'un fait divers.

Mais nous avons trouvé mieux. Ce qui contribua à donner un regain au souvenir de Marie-Josephte Corriveau, c'est un autre crime, commis, ô fatalité! par un homonyme, Jean-Baptiste Corri-

4. P. Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, Québec, Desbarats et Derbishire, 1863, p. 367. Notons aussi que le père Corriveau était, en 1763, un « vieillard » âgé seulement de cinquante-quatre ans, étant né en 1709. Il vivra jusqu'à l'âge avancé de 86 ans. Il fut inhumé à Saint-Vallier le 29 avril 1795. Renseignement fourni par M. Raymond Corriveau, de Montréal.

5. P. Aubert de Gaspé, *Opus cit.*, p. 369.

6. Louis Fréchette, *La cage de la Corriveau*, dans "La Lyre d'Or", Ottawa, vol I, nos 8-9, août-septembre 1888, p. 398; et *Une Relique* dans "Le Monde Illustré", Montréal, vol. 15, no 731, 7 mai 1898, p. 6.

veau. Celui-ci, originaire de Saint-Vallier, avait épousé, vers 1838, la fille naturelle d'une certaine Charlotte Todd devenue par conséquent sa belle-mère. Il en avait eu trois enfants qu'il élevait difficilement. En 1855, mademoiselle Todd, était une riche septuagénaire qui possédait le pont de péage sur la Rivière du Sud à Montmagny. Elle vivait seule. Le 12 janvier, dans l'après-midi, elle fut brutalement assassinée à coups de rondin. Son histoire est ainsi résumée par Bathélémy Faribault dans ses notes :

« Le nom de Corriveau a été tristement célèbre pour cette famille. En l'année 1853 [sic], Jean-Baptiste Corriveau, ci-devant marchand de fourrures à Québec qui avait épousé une fille de Dlle Charlotte Todd, assassina sa belle-mère en l'assommant chez elle avec une bûche dans le but ostensible de jouir au plus tôt de sa succession, car elle lui avait ci-devant fait donation de tous ses biens. Ce meurtre eut lieu le 12 janvier 1853 [sic]. Corriveau se livra spontanément à la justice dans l'espérance que cette démarche ferait présumer de son innocence. Mais les preuves de son crime furent accablantes contre lui. Il fut trouvé coupable et condamné à être pendu. Mais sa sentence fut ensuite commuée en une détention pour toute sa vie au Pénitencier où il subit maintenant la punition. »⁷

Sans avoir le même retentissement que les procès de 1763, la cause de Jean-Baptiste Corriveau ne manqua pas d'émouvoir profondément l'opinion publique. Les journaux du temps y firent écho.⁸ Nous n'avons pas ici à reconstituer en détail ce nouveau drame qui n'a vraiment donné lieu à aucune légende, mais seulement à quelques erreurs historiques et à des affirmations contradictoires, de la part de James Le Moine et de William Henderson.⁹ Nous renvoyons ceux que ce meurtre pourrait intéresser à la brochure anonyme publiée en 1856 sur ce procès, qualifié de célèbre.¹⁰

7. B. Faribault. *Mémoire*. . . p. 12. A.S.Q., Polygraphie 27, no 54.

8. Entre autres, *Le Journal de Québec*, 23 et 30 janvier 1855; et 25 septembre 1856; *Le Canadien*, 17 et 24 janvier, 7 mars 1855 et 23 mai, 31 juillet, 2 août 1856.

9 J.-M. Le Moine, *L'Album du Touriste*, Québec, Côté, 1872, p. 287. Aussi, *Maple Leaves*, vol. VII, Québec, Frank Carrel, 1906, p. 289. L'abbé F.-S.-J. Casault, *Notes historiques sur la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny*. Québec, Dussault et Proulx, 1906, p. 262.

10. [J. Gleason]. *Célèbre procès de Jean-Baptiste Corriveau, accusé et trouvé coupable du meurtre de Mlle Charlotte Todd, sa belle-mère, et condamné à être pendu, vendredi, le 26 septembre, [sic] 1856*. Québec, P. Lamoureux, 1856, 32 p. A noter que ce n'est pas le 26 septembre, mais le 30 juillet que Corriveau fut condamné à mort. Cette sentence fut « commuée par le gouverneur en un emprisonnement à perpétuité ». *Le Journal de Québec*, 25 septembre 1856, p. 2, col. 5.

Mais ce qui est à retenir, dans la perspective où nous nous plaçons, c'est que pendant les décennies 1850-1860, le crime de Jean-Baptiste, faisant suite à la découverte de la prétendue cage donne une recrudescence d'actualité au souvenir de Marie-Josephte Corriveau. Elle se traduit d'une part par les recherches historiques de Barthélémy Faribault en partie inédites et d'autre part par l'oeuvre romanesque de Philippe Aubert de Gaspé. Il serait vain de chercher à savoir lequel des deux s'y intéressa le premier. Chacun l'aborda d'un point de vue différent. De Gaspé, seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, avait pour ainsi dire baigné depuis son enfance dans les traditions orales de la Côte-du-Sud. Faribault, bibliothécaire et archiviste, était depuis un demi-siècle à l'affût de documents historiques. De plus, c'étaient deux amis de longue date qui ont dû souvent s'entretenir de leurs connaissances respectives du sujet. Au demeurant, lorsqu'il publie la première tranche des *Anciens Canadiens*, en 1862, de Gaspé a soin de dire que les éclaircissements qu'il donne sur la Corriveau « sont empruntés à diverses sources et surtout aux notes si riches de notre laborieux concitoyen M. F[aribault]. »¹¹

Ceci dit, nous pouvons faire le point sur l'état de la question comme elle se présente chez Philippe Aubert de Gaspé. Il aborde le sujet à un triple point de vue qui correspond à trois niveaux différents de connaissance: celui de la documentation historique, de la survivance légendaire et enfin de la création romanesque.

La question historique, c'est-à-dire les faits qui sont à l'origine de la légende, ne l'intéresse qu'à titre explicatif et est reléguée dans les notes et éclaircissements de son chapitre IV des *Anciens Canadiens*. Son but n'est pas de tout dire ce qu'il sait, ni même de reproduire tous les renseignements fournis par Faribault, mais seulement de justifier l'utilisation littéraire qu'il en fait. D'où le caractère fragmentaire de ses éclaircissements. Il fournit quelques dates comme points de repère dans le temps: premier mariage de Marie-Josephte avec Charles Bouchard, novembre 1749; mort de Charles Bouchard, 20 avril 1760; moment du meurtre, janvier 1763. Il cite au texte les ordres du Major Thomas Mills, du 10 et

11. *Les Soirées canadiennes*, vol. II, 1862, pp. 9-10.

du 15 avril 1763, contenant les deux sentences du Colonel Morris, comme les pièces les plus importantes. Les renseignements qu'il ajoute sur les lieux du procès, de l'exécution et de l'exposition de la cage sont aussi exacts. Par contre il fait deux erreurs. Il situe la date du second mariage de Marie-Josephte avec Louis Dodier, après seulement trois mois de veuvage, au 20 juillet 1760, au lieu de 1761. Ce qui corsait un peu plus la situation. Et il affirme que le père Corriveau « se laissa conduire jusqu'à s'avouer coupable de ce meurtre » et fut condamné « sur cet aveu ». ¹² On sait déjà qu'il n'y eut aucun aveu de culpabilité de la part du père Corriveau, qui se laissa simplement accuser et, une fois condamné, dénonça sa fille.

Sur ce point la légende et l'erreur historique se confondent. La différence entre les deux paraît pourtant fort simple, la première est attribuable à la tradition populaire, tandis que l'erreur historique est une affirmation qu'un historien prend à son propre compte et donne comme une vérité, même si elle ne s'appuie pas sur un témoignage dûment contrôlé.

Le second niveau de connaissance, celui de la légende, c'est-à-dire de la transformation involontaire des faits réels en imaginaire collectif, rapporte les dires d'une tradition orale. C'est le domaine du folkloriste. Il a aussi ses exigences méthodologiques qui sont de consigner fidèlement les témoignages entendus et de faire la critique d'authenticité et de sincérité de l'informateur. Aujourd'hui l'on exige que les circonstances de lieux, de date, de personnes, d'âge, de sources orales, etc. . . soient notées en même temps que la légende elle-même. La vérité qui en découle, étant d'ordre psychologique, renseigne d'abord sur ceux qui l'ont conservée, développée et transmise, avant d'informer sur le contenu même. Au temps où de Gaspé écrivait, ces exigences méthodologiques étaient moins rigoureuses qu'elles ne sont devenues chez l'enquêteur de métier. Il entendait d'ailleurs, dans ses notes, simplement constater que le souvenir du meurtre de Saint-Vallier s'était « conservé . . . entouré d'une foule de contes fantastiques qui lui donnent tout le caractère d'une légende ». ¹³ C'est pourquoi il

12. P. Aubert de Gaspé, *Opus cit.*, p. 367.

13. *Ibid.*, p. 366.

se contente d'en indiquer quelques traits, sans les rapporter au texte: plomb fondu dans l'oreille de Charles Bouchard, bruits et apparitions nocturnes de la pendue encagée.

Les notes et éclaircissements n'avaient donc pour but chez de Gaspé que d'étayer de preuves historiques et traditionnelles la création romanesque des chapitres III et IV des *Anciens Canadiens*, intitulés *Une nuit avec les sorcières* et *La Corriveau*. A ce troisième niveau, le romancier, ou le poète, reprend ses droits sur l'historien et le folkloriste. D'abord par un anachronisme qu'il signale lui-même, il fait remonter le crime et le gibet de la Corriveau aux années antérieures à 1757, date à laquelle débute son roman. On aurait mauvaise grâce à le lui reprocher, même si par là il transforme implicitement la coutume anglaise de pendre dans les chaînes en une coutume française. Il s'accorde aussi d'autres libertés moins apparentes, comme de fondre dans un même récit des sources diverses, à la fois folkloriques et littéraires. Ce problème relève maintenant de la littérature comparée. Voyons brièvement comment de Gaspé procède.

On se souvient qu'au début des *Anciens Canadiens*, à la fin d'avril 1757, José Dubé, le vieux serviteur du Seigneur d'Haberville, se présente à la sortie du Collège des Jésuites de Québec pour rencontrer Jules d'Haberville et Archibald Cameron of Locheil et les ramener en vacances à Saint-Jean-Port-Joli. Le trajet est long par des chemins difficiles. Il occupera les six premiers chapitres du roman. D'ailleurs tout le livre n'est qu'un va et vient entre Québec et Saint-Jean. Le chapitre deux est consacré à une présentation plus détaillée des jeunes étudiants. Jules, le fils du seigneur, taquin et primesautier, et Archibald ou Arché, un orphelin que les malheurs de l'Ecosse et de sa famille ont amené en Nouvelle-France où il a trouvé protection, d'abord chez les Jésuites, puis chez les d'Haberville.

Tout le long du parcours en traîneau, la conversation ne languit pas entre ces trois personnages. Les jeunes gens, imbus de leur importance, rivalisent d'esprit et d'allusions scolaires que José ne comprend pas. Par ailleurs, ils prennent un vif plaisir aux propos et réparties du vieux domestique qui connaît à fond les traditions

populaires du pays. Une discussion s'étant engagée, à la vue de l'Île d'Orléans, sur l'origine des sorciers, Jules, par taquinerie, les oppose à ceux de Calédonie, patrie d'Arché. C'est ce qui amène José à raconter « ce qui est arrivé à [son] défunt père qui est mort », et que nous résumons brièvement.

François Dubé donc, certain soir, avait laissé la ville pas mal tard pour retourner à Saint-Jean-Port-Joli. Il s'était diverti à pintoche avec ses connaissances de la Pointe-Lévy. On avait essayé de le retenir, crainte de le voir « passer tout seul devant la cage de fer où la Corriveau faisait sa pénitence, pour avoir tué son mari ». ¹⁴ Le jour elle était bien tranquille « avec son crâne sans yeux », mais « elle sait bin trouver son chemin la nuit pour tourmenter le pauvre monde ».

Toujours est-il que François qui était brave ne tint pas compte des avertissements et partit avec sa *guevalle*. En passant « près de *l'esquelette*, il lui sembla bin entendre quelque bruit comme qui dirait une plainte ». Il crut que c'était le vent de *Sorouè*. « Il prit un bon coup pour se reconforter », récita un *déprofondi* et « continua à filer grand train ». Mais il entendait « derrière lui, tic tac, tic tac, comme si un morceau de fer eût frappé sur des cailloux ». Ce bruit le poursuit jusque sur les hauteurs de Saint-Michel où *l'endormitoire* le prend. Là il décide de s'arrêter. Il dételle sa *guevalle*, lui attache les deux pattes et s'apprête à se reposer sous son *cabrouette*.

C'est à ce moment qu'il eut une étrange vision. L'île d'Orléans « était tout en feu... comme si tous les *fi-folets* du Canada, les damnés, s'y fussent donné rendez-vous pour tenir leur sabbat ». Suit alors, dans le récit, une description détaillée de ces êtres fantastiques, de leurs rondes et chansons autour de l'île, dirigées par un diable géant. François regarda ce spectacle sans oser bouger.

« Tout à coup, au moment où il s'y attendait le moins, il sent deux grandes mains sèches, comme des griffes d'ours, qui lui serrent les épaules: il se retourne tout effarouché, et se trouve face à face avec La Corriveau qui graffignait amont lui. Elle avait passé les mains à travers les barreaux de sa cage de fer, et s'ef-

14. *Ibid.*, p. 41. Pour un commentaire littéral de ce passage, voir l'abbé Emile Bégin, *Texte canadien expliqué, La danse des sorciers*, dans « L'enseignement secondaire », vol. XXI, no 5, février 1942, pp. 390-398.

forçait de lui grimper sur le dos; mais la cage était pesante, et, à chaque élan qu'elle prenait, elle retombait à terre avec un bruit rauque, sans lâcher pourtant les épaules de mon pauvre défunt père qui pliait sous le fardeau. S'il ne s'était pas tenu solidement avec ses deux mains à la clôture, il aurait écrasé sous la charge. . .

— Mon cher François, dit La Corriveau, fais-moi le plaisir de me mener danser avec mes amis de l'île d'Orléans. . .

— Satanée bigre de chienne, lui dit mon défunt père, est-ce pour me remercier de mon *déprofundi* et de mes autres prières que tu veux me mener au sabbat? Je pensais bien que tu en avais au petit moins, pour trois ou quatre mille ans dans le purgatoire pour tes fredaines. Tu n'avais tué que deux maris: c'était une misère. . . C'est là ton remerciement, que tu veux. . . me traîner en enfer comme un hérétique! . . .

— Mon cher François, répondit la sorcière, il m'est impossible de passer le Saint-Laurent, qui est un fleuve béni, sans le secours d'un chrétien.

— Passe comme tu pourras, satanée pendue. . . ¹⁵

A ce moment la ronde infernale recommence et l'île d'Orléans « en est ébranlée jusque dans ses fondements ». François « crut que c'était, pour le petit moins, la fin du monde et le jugement dernier ». La Corriveau insiste :

— Allons, mon cher François. . . un peu de complaisance! . . . un petit coup de collier.

— Non, non, fille de Satan! dit mon défunt père. Je voudrais bien que tu l'eusses encore le beau collier que le bourreau t'a passé autour du cou, il y a deux ans: tu n'aurais pas le siflet si affilé . . .

— Mon cher François, dit la sorcière, si tu refuses de m'y mener en chair et en os, je vais t'étrangler; je monterai sur ton âme et je me rendrai au sabbat. Ce disant, elle le saisit à la gorge et l'étrangla. ¹⁶

C'est alors que François Dubé perdit tout à fait connaissance. Le lendemain matin, « il s'aperçut qu'il était couché de tout son long dans un fossé. . . Il étendit la main pour prendre un coup; mais bernique! il [son flacon] était vide. La sorcière avait tout bu...

15. P. Aubert de Gaspé, *Ibid*, pp. 53-55.

16. *Ibid*, pp. 56-57.

Ce ne fut que quinze jours après qu'il nous raconta son aventure.»¹⁷

De Gaspé dans cette scène ne se contente pas de rapporter un de ces contes fantastiques auxquels il fait allusion dans ses notes. Assurément il s'en inspire, car la tradition a conservé vivaces les peurs provoquées par le gibet de la Corriveau. L'art était d'intégrer ces souvenirs à la trame de son roman. Il y réussit par le truchement de José, le vieux domestique du Seigneur d'Haberville. Or, si l'on sait par ailleurs que ce personnage est la transposition romanesque d'un certain Joseph Dubé (1763-1810), serviteur de la famille de Gaspé,¹⁸ rien ne nous assure que la dramatisation pleine d'humour qui fait de la Corriveau une sorcière, relève exclusivement de l'imagination populaire.

A première vue, on se croit en présence d'une de ces pages typiquement canadiennes par l'inspiration et par la langue, due principalement à l'observation du romancier. Et pourtant, si l'on scrute tous les éléments qui composent ce récit, on en arrive à une opinion un peu plus nuancée. Un premier indice nous est fourni par les allusions aux sorciers écossais qui l'encadrent au début et à la fin. « Nos sorciers calédoniens ne sont que des sots comparés à ceux de la Nouvelle-France », conclut Arché.¹⁹

C'était trop lui faire dire, car ces mêmes sorciers d'Ecosse ont contribué pour une bonne part au récit que l'auteur prête à José. Discrètement de Gaspé a indiqué sa source en épigraphe par trois vers de Robert Burns, qui en même temps que des citations de Shakespeare, de Goethe et de Molière, suggèrent l'atmosphère fantastique des chapitres III et IV. Si l'on se reporte au poème *Tam O'Shanter* d'où ils sont tirés, on n'est pas peu surpris d'y retrouver un conte de revenant qui offre avec celui de José suffisamment de motifs communs pour qu'on puisse affirmer que de Gaspé l'avait pris, en quelque sorte, comme modèle littéraire.²⁰ Je n'en retiens que les traits parallèles.

17. *Ibid.*, p. 58.

18. Renseignement fourni par M. Raymond Dubé, généalogiste.

19. P. Aubert de Gaspé, *Ibid.*, p. 59.

20. Il est intéressant de noter ici que le poème de Robert Burns a paru sous le titre de *Aloway Kirk, or Tam O'Shanter. A Tale*, dans « The Québec Magazine for January 1794 » ou « Le Magasin de Québec pour janvier 1794 ». A Québec: chez Jean Neilson, Imprimeur et Libraire. Vol. III, pp. 362-367. Une note précisait: « The above Poem reckoned, by Heron, one of the best of the celebrated Scotch Poet, has not appeared in any edition of his works which we have seen. »

Un soir de marché, dans la ville d'Ayr, Tam O'Shanter, sans écouter les recommandations de sa femme, s'était attardé à boire avec des amis à la taverne. Ce n'est que tard dans la nuit qu'il prit la route du retour avec Maggie, sa jument. Le parcours était long et passait par des endroits où des crimes, assassinats, pendaisons, accidents mortels, avaient eu lieu. Un violent orage s'était élevé qui ajoutait au fantastique de sa situation.

Lorsque Tam avec prudence, de peur que les esprits ne l'attrapent, (*lest bogles catch him unawares*, vers 86 en épigraphe), s'est approché de Kirk Alloway, lieu maudit où les fantômes et les hiboux crient la nuit (*where gaists and houlets nightly cry*, vers 88), sa jument apeurée s'arrêta et il eut une vision. L'église était en flamme. Les sorciers et sorcières, au son d'une musique diabolique de cornemuse y faisaient la ronde de leur sabbat, dirigés par le vieux Nick, métamorphosé en chien. Parmi les cercueils et autres objets d'épouvante, Tam aperçut les os d'un meurtrier dans sa cage de fer (*a murderer's banes, in gibbet-airns*, vers 131). Au milieu des vieilles sorcières décrépites et décharnées, se ruant sur leur bâton, parut tout à coup la criminelle Nannie Cutty-Sark, une jeune fille attrayante en mini-jupe qui s'était enrôlée dans la bande. Tam devint comme ensorcelé et s'enthousiasma à la gaité sinistre du spectacle. Mais voilà que toute la légion infernale, (*When out the hellish legion sailed*, vers 192), Nannie en tête, se rua à sa poursuite en hurlant. Il lui échappa de justesse, mais seulement lorsqu'il eut franchi la clef de voûte du pont. Car les sorcières, c'est connu, ne peuvent traverser un cours d'eau, même sur un pont. La pauvre Maggie eut moins de chance que Tam. Nannie l'attrapa par la croupe et lui arracha sa queue grise, lui laissant tout juste un moignon ! ²¹

Il paraît assez évident, sur le plan littéraire, que de Gaspé est débiteur de Burns pour l'atmosphère générale et plusieurs traits de ce morceau. Mais il a si bien assimilé son modèle en transposant un conte en vers écossais dans la prose du pays que jusqu'ici

21. Pour ce résumé du poème de Burns, je me suis inspiré de la traduction de Pierre Messiaen, publiée dans *Les Romantiques anglais, textes anglais et français*, Desclée de Brouwer, 1955, pp. 56-69, (Bibliothèque européenne), de même que d'une traduction manuscrite de Soeur Catherine Jolicoeur.

l'on n'a jamais détecté ses emprunts. Au contraire, il est demeuré le mythographe par excellence, si je puis dire, de La Corriveau. Après lui, il ne sera guère possible, en parlant d'elle, de ne pas se référer aux *Anciens Canadiens*. Et fait plus remarquable encore, la tradition orale elle-même n'échappera pas désormais à son influence. La notoriété qu'il acquiert s'accompagne de la popularité de cette page, véritable pièce d'anthologie, mainte et mainte fois reproduite en dehors des nombreuses éditions (une vingtaine en tout, dont quatre en anglais) de son roman.²²

Cependant, de Gaspé n'avait pas rapporté toute la tradition orale sur la Corriveau. En s'inspirant de Burns, il avait opéré un choix des éléments canadiens pouvant concourir à ses fins littéraires. C'est pourquoi il y a intérêt à rappeler ce que d'autres auteurs, le plus souvent ses créditeurs, ont ajouté à la légende, depuis un siècle. Cela va nous permettre en outre de constater dans quelle mesure certains ont pu se fourvoyer en présentant comme historique ce qui n'était qu'erreur, sans rapport avec la tradition populaire. Par exemple, ce n'est pas sans étonnement que l'on trouve chez Mgr Cyprien Tanguay l'affirmation que Marie-Josephte Corriveau a été « exécutée pour meurtres » (au pluriel);²³ et ce n'est pas de sa part un *lapsus calami*, toujours possible, car il précise qu'elle « expia sur l'échafaud le crime d'avoir ôté la vie à ses deux maris ».²⁴ Mais on trouve encore plus fort chez lui. Dans son *Dictionnaire général du clergé*, il affirme que :

« C'est le père de Glapion qui prépara à la mort Corriveau et sa fille, condamnés et exécutés à la Pointe-Lévis. »²⁵

Passes encore pour la confusion des lieux de condamnation et d'exécution avec celui d'exposition de la cage. Mais comment un généalogiste de l'autorité de Tanguay a-t-il pu soutenir à deux reprises que le père Corriveau a été exécuté en même temps que sa

22. David M. Hayne, *Bibliographie critique des Anciens Canadiens (1863) de Philippe-Joseph Aubert de Gaspé*, dans les « Cahiers de la Société bibliographique du Canada ». Toronto, 1964, no III, pp. 38-60.

23. L'abbé Cyprien Tanguay. *Dictionnaire généalogique*, Montréal, Sénécal et Fils, tome III, 1887, p. 134, à Corriveau.

24. *Ibid.*, tome III, p. 425, à Dodier.

25. Abbé C. Tanguay, *Répertoire général du clergé canadien*, Québec, C. Darveau, 1868, p. 109. Aussi, deuxième édition, Montréal, Sénécal, 1893, p. 122. Une note renvoie à « De Gaspé, *Anciens Canadiens*, p. 368. » qui ne dit rien de semblable.

fille? Je n'arrive pas à m'expliquer cette allégation que rien n'appuie. Je n'ose croire que c'est simplement parce qu'il n'a pas pu retrouver l'acte de sépulture de Joseph Corriveau.²⁶ En tout cas, son erreur est répétée par un autre chercheur aussi estimable que Philéas Gagnon qui, à son tour parlant du Père Glapion, dit que « ce fut lui qui administra la Corriveau et son père dans leurs derniers moments ».²⁷

Lorsque des spécialistes du document écrit font de telles erreurs, il n'y a pas trop à se surprendre, je pense, que les littérateurs en prennent à leur aise avec le problème complexe de l'histoire en regard de la légende. Voyons ce qu'en dit James Le Moine. Dès 1863, dans la première série de ses *Maple Leaves*,²⁸ il signale plusieurs traits nouveaux et persistants de la légende. D'abord il affirme que la cage avait les bras en croix et que la Corriveau y fut enfermée vivante. Ce dernier thème a aussi plusieurs parallèles dans les légendes d'Angleterre, rapportées par Andrews et les correspondants des *Notes and Queries*.²⁹ De plus, chez Le Moine, le nombre des maris assassinés est rendu à trois et un nouveau moyen de s'en défaire apparaît. Au coup de fourche et au plomb fondu dans l'oreille, s'ajoute l'étranglement au moyen d'un noeud coulant passé dans le cou de la victime pendant son sommeil. Bien plus il en suggère un quatrième, en surnommant Marie-Josephte Corriveau « a Canadian Lafarge ». Il fait ainsi allusion à Marie Capelle qui, en 1840, avait empoisonné son mari, un maître de forges du Glandier, en Corrèze. Celle-ci, condamnée à la prison, avait publié, l'année même de sa mort, en 1852, des *Mémoires* qui avaient eu un retentissement jusqu'au Canada. Il n'en fallait pas davantage pour que Marie-Josephte Corriveau devînt elle aussi une empoisonneuse. C'est le rôle qu'elle jouera dans un autre roman fort populaire dès sa publication, en 1877, *The Golden Dog* de

26. Le 29 avril 1795. Voir la note 4.

27. Philéas Gagnon, *Essai de Bibliographie canadienne*, Québec, 1895, p. 574, numéro 3931.

28. James M. Le Moine, *Marie-Josephte Corriveau, A Canadian Lafarge*. Dans « *Maple Leaves* », Quebec Printed for the Author by Hunter, Rose & Co., 1863, pp. 68-74.

29. William Andrews, *Bygone Punishments*, London, Andrews & Co., 1899, pp. 76-78. Sur ce point on trouve dans *Notes and Queries*, London, de nombreuses questions et témoignages, par exemple *Gibbeting Alive*, 28 octobre 1872, p. 332; 9 novembre 1872, p. 382; 7 décembre 1872, p. 459; etc. . .

William Kirby, traduit de l'anglais par Pamphile Lemay et publié d'abord en feuilleton dans l'*Etendard* de Montréal avant de l'être en deux volumes en 1884.³⁰

Kirby avait songé à écrire ce roman pseudo-historique à la lecture des *Maple Leaves* de Le Moine, lors d'un séjour à Québec, en 1865. Les circonstances en ont été plusieurs fois racontées par Kirby lui-même, par Le Moine et par Benjamin Sulte à qui il s'était ouvert de son projet.³¹ Quoi qu'il en soit, La Corriveau dépeinte dans le *Chien d'or* est plus romanesque qu'historique ou légendaire. Elle est le produit de son imagination autant que de ses lectures. Accentuant l'anachronisme des *Anciens Canadiens*, Kirby en fait une vieille sorcière, dès 1748, alors qu'en réalité elle n'avait que quinze ans à cette date. De plus, il lui fabrique une généalogie tout à fait fantaisiste. Par sa mère Marie Exili, arrivée en Nouvelle-France sous un déguisement paysan, il en fait la petite fille de l'alchimiste italien, Exili, descendant des plus grands criminels de la cour des Borgia, et de la célèbre Voisin,³² l'empoisonneuse

30. William Kirby, *The Golden Dog (Le Chien d'Or)* New York, John W. Lovell Company, 1877, 678 p.

Le Chien d'Or, légende canadienne par William Kirby, traduit par Pamphile Le May. Montréal, l'imprimerie de l'*Etendard*, 1884, 2 vols. Seconde édition, Québec, Librairie Garneau, 1926, 2 vols. Avec une préface de Benjamin Sulte.

Voici en quels termes dithyrambiques l'*Etendard* du 11 juin 1884, vol. 2, no 2, annonçait *Le Chien d'Or*: « C'est tout simplement un chef-d'oeuvre. . ., l'une des plus délicieuses productions, l'un des plus brillants bijoux de notre littérature canadienne... » Et pour rassurer les lecteurs, on précisait que la version française serait irréprochable. On qualifiait même ce roman de « drame émouvant, gracieux, entraînant, patriotique, que tout Canadien devra lire ». Le 28 août 1884, vol. 2, no 13, on en recommandait la lecture « aux hommes sérieux, aux hommes instruits, à ceux qui n'ont pas l'habitude de lire des romans, même aux membres du clergé et à tous ceux qui s'occupent de nos intérêts nationaux ». Je ne crois pas qu'un seul autre roman canadien (sauf les *Anciens Canadiens* de Philippe Aubert de Gaspé) ait été l'objet d'un pareil enthousiasme à cette époque.

Pour ce qui est de la valeur historique de ce roman, je renvoie ceux que la chose intéresserait à une thèse de maîtrise ès arts en anglais de Raymond G. Richard, intitulée *Historical Accuracy and inaccuracy found in The Golden Dog*. Université Laval, 1963, MS miméographié, V — 109 p. L'auteur résume ainsi son appréciation: « If one were only to consider the characters, it would be perhaps better to say that the novel is historical fiction rather than romanticized history. » p. 86.

31. J. M. Le Moine, *Le Chien d'or, son origine, son histoire*, dans « La Revue canadienne », Montréal, 1886, pp. 84-87. L'A. cite une lettre de Kirby. Et Benjamin Sulte, *Préface* (datée de 1916) de la seconde édition française du *Chien d'or*, pp. 8-20.

32. Catherine Deshayes, femme d'Antoine Monvoisin, dite La Voisin, (1840-1880). Exili (Gilles Nicolo Egidi, dit Exili). Kirby lui donne le prénom d'Antonio; Alchimiste italien du XVII^e siècle, impliqué dans l'affaire des poisons. La marquise de Brinwilliers, (1630-1676), empoisonneuse morte sur l'échafaud.

brûlée vive à Paris, sur la place de Grève, le 22 février 1680, comme complice de la Marquise de Brinvilliers.

L'idée de faire ainsi de cette femme la grand'mère de Marie-Josephte Corriveau est peut-être venue à Kirby en parcourant la correspondance de Colbert. En effet parmi les documents concernant l'énigmatique « Affaire des poisons », on a la surprise de lire ce qui suit, tiré de l'interrogatoire de l'abbé Etienne Guibourg, prêtre de Saint-Denis, les sept et neuf janvier 1681 :

« Il y a le fait d'une dame appelée dame de Canada, rue de Montorgueil, pour laquelle il [Guibourg] reconnoist avoir dit la messe et consacré une hostie sur laquelle ils avoient écrit, du sang de cette dame, le nom d'elle et d'un homme qu'elle vouloit épouser et d'avoir donné cette hostie à cette dame, pour la faire manger dans des confitures à l'homme par qui elle se vouloit faire aimer. Ce fait est aussi reconnu par les interrogatoires des autres, et cette dame y est aussy chargée d'avoir fait mourir la femme de l'homme par qui elle se vouloit faire aimer. »³³

Cet étrange témoignage sur les messes noires est aussi corroboré par le berger Etienne Debray qui parle également « du fait de la dame de Canada et de la messe dite pour elle... et d'autres faits de maléfices qui conviennent à une partie de ce qu'a dit Guibourg ». ³⁴

Qui était cette mystérieuse dame de Canada et pourquoi était-elle surnommée ainsi? On ne le dit pas. Mais rien ne permet de la relier historiquement à notre Corriveau, non plus que la Voisin et les autres personnes mêlées à l'Affaire des poisons. Cependant, Colbert écrivait au Sieur Duplessis, avocat à Paris, le 25 février 1681, qu'une des manières de sortir de l'embarras causé par cette affaire « seroit de ne rien juger et d'envoyer toutes ces canailles, en les divisant en quatre parties, en Canada, en Cayenne, dans les isles de l'Amérique et en celle de Saint-Dominique ». ³⁵

Pour ce qui est du Canada, cette migration n'eut pas lieu, sinon dans l'imagination romanesque de Kirby à qui elle permettait

33. *Lettres, Instructions et Mémoires, etc...* de Colbert édités par Pierre Clément, tome VI, *Justice et Police*, Paris, Imprimerie Impériale, 1869, pp. 425-426.

34. *Ibid.*

35. *Ibid.* Appendice XX, p. 68.

d'inventer une nouvelle Corriveau, prédisposée au crime par un atavisme ténébreux. Dans le roman du *Chien d'Or*, Marie Exili, fille de la Voisin et mère de Marie-Josephte, empoisonne d'abord mystérieusement l'épouse d'un certain Sieur Corriveau, de Saint-Vallier, chez qui elle était servante afin de prendre sa place. Cette femme dénaturée qui n'avait pour tout héritage que le secret de fabriquer la mortelle *aqua tofana*, la *poudre de succession* et autres maléfices administrera ensuite ses poisons au Sieur Corriveau lui-même, son mari, après la naissance de Marie-Josephte.³⁶

C'est donc dans un rôle de pure fiction que cette dernière deviendra l'instrument de l'ambitieuse Angélique des Méloises pour assassiner, au moyen de roses empoisonnées, Caroline de Saint-Castin, l'énigmatique prisonnière de l'intendant Bigot au château de Beaumanoir. La perverse Corriveau, pour plus d'assurance, plongera en outre avec délices au coeur de sa malheureuse victime le petit stylet qu'elle tenait de ses ancêtres italiens.³⁷ Voilà un autre moyen de faire mourir qui réapparaîtra plus tard dans la légende.

Bref, chez Kirby la Corriveau est une meurtrière à gages, impliquée dans une intrigue conventionnelle de mélodrame. Mais cette conception romanesque du personnage n'en influencera pas moins l'historien de la Seigneurie de Lauzon. En effet Joseph-Edmond Roy prend à son compte l'affirmation suivante :

« Le tribunal militaire. . . condamna à mort la fameuse femme Corriveau, une paysanne de Saint-Vallier, qui avait voulu jouer à la marquise de Brinvilliers et qui fut trouvée coupable d'avoir assassiné deux maris en moins de trois ans. »³⁸

Ailleurs, le même auteur précise :

« Nous avons dit déjà comment le cadavre d'une *empoisonneuse* du nom de Corriveau avait été suspendu dans une cage de fer. . . »³⁹

36. *The Golden Dog*. Chapter XXXV, *La Corriveau*. Dans la traduction de Le May, c'est le chapitre 33.

37. *Ibid.* Chapter XLV, *A deed without a name*. Chez Le May, chapitre 41, *Un forfait sans nom*.

38. J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, Lévis, vol. 3, 1900, p. 8.

39. *Ibid.* Vol. 4, 1904, p. 206.

S'appuyant sans doute sur des documents aussi fragiles, le docteur Arthur Vallée, lors d'une conférence sur le *Poison dans l'histoire et les grandes empoisonneuses*, se demandera sérieusement si, à la suite de Circé, de Médée, d'Agrippine, de Locuste, de Toffana, de la Brinvilliers et de la Voisin, il ne faudrait pas

« mentionner. . . la Corriveau, illustre descendante, chez nous, des sorcières de là-bas, à laquelle Kirby dans son roman du *Chien d'or*, attribue des relations très directes avec la marquise de Brinvilliers, non sans à-propos. »⁴⁰

Cette assurance dans les affirmations gratuites donne à des motifs apocryphes le crédit de l'imprimé auprès des lecteurs non avertis.

Si nous nous reportons maintenant aux divers témoignages de Louis Fréchette, d'autres surprises nous attendent. Il faut d'abord noter que la Corriveau a été pour lui un sujet de prédilection. Il a parlé à plusieurs reprises de sa cage comme d'une découverte qui lui appartenait en propre :

« Quand, en 1849, la fameuse cage de la Corriveau fut exhumée sous mes yeux, dans le cimetière de Saint-Joseph-de-Lévis, mes camarades et moi, nous manipulâmes à notre gré la lugubre relique, sans l'ombre d'une émotion, et sans la moindre idée que c'était là une des curiosités de notre histoire. »⁴¹

Cependant une certaine émotion lui est venue plus tard. Du moins a-t-il essayé de l'exprimer dans un conte de peur évoquant les mêmes circonstances. Cette cage, se ravise-t-il, était, en 1850,

« un grand sujet de terreur pour notre cercle; mais on sait que, pour moi, j'étais un esprit fort. J'aurais fait la nique à la statue du Commandeur ». ⁴²

Or un soir que la discussion roulait sur les fantômes et revenants, le jeune héros du conte — sans doute Fréchette lui-même — est mis au défi par ses camarades d'aller se coucher sur une tombe « là-bas, près de l'érable, en face de la grande croix. . . »

40. Arthur Vallée, *Causeries*, Québec, Éditions du Soleil, 1929, p. 188.

41. Louis Fréchette, *Originair et Détraqués*, Montréal, Louis Patenaude, 1892, p. 300.

42. Louis Fréchette, *Une touffe de cheveux blancs*, Récit. Dans « L'Opinion publique », Montréal, vol. III, no 17, 25 avril 1872, p. 202.

« Cette proposition, confie-t-il, n'avait rien d'attrayant pour moi. J'aimais les fanfaronnades. . . mais la pensée de braver ainsi la mort, à pareille heure, et dans son propre domaine, me causait un malaise bien naturel à mon âge. »⁴³

Mais le défi était si pressant que le jeune téméraire dut s'exécuter, malgré l'effroi qui s'empara de lui juste au moment où le canon de la citadelle de Québec tonnait le couvre-feu.

« Quand j'arrivai près du lieu désigné, continue-t-il, je sentis le vertige s'emparer de moi. . .

Là, tout droit, en face de moi, presque à portée de ma main, une tête de mort grimaçante me regardait dans l'ombre avec ses grands yeux sans prunelle et. . . pour comble d'horreur. . . elle s'avançait vers moi par soubressauts irréguliers. . .

Je ne m'évanouis pas cependant. . . J'essayai de me retirer, lorsque tout à coup — ô comble de la terreur! — je me sentis violemment saisir aux cheveux par quelque chose comme une main monstrueuse armée d'un million de griffes acérées. . .

La commotion nerveuse me foudroya. Je poussai un cri d'inénarrable angoisse. . . J'avais perdu connaissance. »⁴⁴

Tout comme François Dubé! Ce récit de Fréchette offre un certain intérêt, non seulement parce qu'il dramatise des réminiscences, mais aussi parce qu'il va nous permettre de mesurer l'écart qui existe entre le conte fantastique et la légende. Celle-ci, on le sait, est un récit de croyance, tandis que celui de Fréchette est un conte littéraire du type fantastique. C'est-à-dire que l'auteur a voulu tout simplement communiquer un instant à son lecteur la peur qui valut à son héros une étrange « touffe de cheveux blancs » et dont la cause n'est surnaturelle qu'en apparence. Il se réserve d'ailleurs d'expliquer le caractère insolite de la situation qu'il a lui-même créée par des procédés esthétiques. On s'attendrait à ce que ce crâne sautillant et ces griffes acérées soient pour le moins des interventions surnaturelles de la Corriveau. Il n'en est rien. Fréchette explique tout dans un dénouement platement rationnel :

43. *Ibid.*, p. 202.

44. *Ibid.*, p. 202.

« Ce crâne qui se mouvait de lui-même, il y avait tout simplement un crapaud dessous. Ces griffes qui me saisirent par les cheveux n'étaient autre chose que des fleurs de bardane, plante connue sous le nom vulgaire de rapace. »⁴⁵

Ce conte était de 1872. Bien des années plus tard, après que Kirby eût publié le *Chien d'or*, Fréchette repensa à la cage de la Corriveau. Dans la dernière page de son roman, Kirby avait noté :

« Finally it [the horrid cage] was bought at a great price by a collector of relics—the ghashlier the better—and deposited in the Public Museum at Boston, in New England, where it remains dissociated from the terrible memories which were connected with it. A young lady of Quebec, acquainted with the legends of her country, and whose quick eyes nothing escapes, discovered not long ago the horrible thing, covered with the dust and oblivion of time — the last relic that remains of the memory of La Corriveau. »⁴⁶

Faut-il voir dans ce passage à la fois une autre invention de Kirby et la source de l'intérêt renouvelé de Fréchette pour la cage de la Corriveau? Je serais assez porté à le croire. Kirby ne dit pas avoir vu lui-même l'horrible cage. Sa référence à une jeune dame de Québec a tous les caractères d'un wellérisme, c'est-à-dire d'un appel à un témoin imaginaire. Quoi qu'il en soit, Fréchette refait ou plutôt reprend à son compte la découverte de cette dame anonyme et associe la vieille « relique » à l'histoire de Marie-Joséphite Corriveau. Et c'est alors seulement qu'il a donné dans la « Lyre d'or » la description romantique que nous avons déjà citée.⁴⁷

45. *Ibid*, p. 202.

46. William Kirby, *The Golden Dog (Le Chien d'or)*, New York, John W. Lovell Company, 1877, p. 678.

47. *Les Cahiers des Dix*, no 33, 1968, pp. 240-241. A la suite de notre première étude dans les *Cahiers des Dix*, un correspondant nous écrit que deux de ses amis avaient vu, le 30 mai 1930, la cage de fer au Peabody Museum de l'Université Harvard. Renseignements pris à cette source, voici la réponse que nous avons reçue, datée du 6 mai 1970 :

« I regret being unable to answer your questions concerning the iron cage. Having found no reference to it in our catalogue files, archives, or inventory lists, I must conclude that it is not now — and never has been — in possession of the Peabody Museum. . . There is a possibility that the iron cage might have been owned and exhibited by the old Boston Museum, a 19th century institution which specialized in curiosities of all kinds. In 1899, after a fire had damaged the building, the owners of the museum (the heirs of Moses Kimball) offered to this Peabody Museum a large number of items from their collection. The Peabody's representative chose specimens for their ethnological or archaeological interest. There is no record of an

Puis délaissant le domaine du fantastique, sinon de l'imaginaire, il s'efforce, dans cet essai plusieurs fois remanié, de reconstituer le drame réel de Marie-Josephte Corriveau. Tentative hasardeuse sans l'appui de documents authentiques. Cette reconstitution l'amène non seulement à répéter les principales erreurs de ses devanciers, mais aussi à en ajouter de son cru, lorsqu'il cherche à combler les lacunes des témoignages écrits. A vouloir trop préciser certaines phases du drame, il verse dans la fantaisie mélodramatique.

C'est ainsi qu'après avoir décrit en termes idylliques le premier mariage de Marie-Josephte et de Charles Bouchard, il invente de toute pièce la raison d'un premier meurtre :

« Durant onze ans, un seul nuage sembla en altérer la sérénité [de leur bonheur]. Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire dans les ménages canadiens en général si féconds, le jeune couple vécut seul et les petites têtes roses et blondes manquèrent à son foyer. »⁴⁸

Cette absence de progéniture aurait donc incité Marie-Josephte (pourtant mère de trois enfants), à se défaire de son cher mari, puis à convoler trois mois plus tard avec Louis Dodier, à qui elle fracassera le crâne à son tour avec « une fourche de fer, qui fut retrouvée près de là encore toute maculée de sang ». Sans doute du sang que Fréchette lui-même y a mis! Point n'est besoin de souligner de nouveau la simplification erronée de ces événements. Fréchette ajoute encore comme étant une chose bien prouvée :

« On exhuma le corps du premier mari, et l'on constata que sa mort avait dû être causée par du plomb fondu qui lui aurait été versé dans les oreilles — pendant son sommeil sans doute. »⁴⁹

On a vu déjà que c'est le corps du second mari qui fut exhumé. Mais le comble du pathos dans cette reconstitution à la Fréchette,

iron cage having been selected. Furthermore, there does not seem to be a catalogue from the old Boston Museum available, thus making impossible for me to verify or refute the existence of an iron cage in its collection. . .

(Mrs.) Anne M. Kern, Cataloguer.

Voilà, je pense, qui relègue la cage de la Corriveau au domaine des apparitions fantomatiques !

48. Louis Fréchette, *Une Relique*, dans «Le Monde Illustré», vol. 15, no 731, 7 mai 1898. Le titre même de cet essai paraît emprunté à Kirby qui a qualifié la cage de «relics», au sens anglais du mot, sans connotation religieuse.

49. *Ibid.*, p. 6.

c'est le coup de théâtre survenu pendant le procès quand le père Corriveau s'accuse lui-même pour sauver sa fille. Ce morceau de bravoure mérite d'être cité :

« Les preuves, bien que circonstancielles, furent concluantes [contre Marie-Josephte]. Le témoignage d'une jeune fille du nom d'Isabelle Sylvain porta surtout la conviction dans l'esprit du tribunal, qui se préparait à prononcer la sentence de mort, lorsqu'un incident du plus haut dramatique se produisit.

Un vieillard à cheveux blancs s'était levé dans l'auditoire et s'avancait vers les juges.

— Arrêtez, messieurs! dit-il d'une voix brisée par l'émotion. Ne condamnez pas une innocente. C'est moi qui ai tué Louis Dodier.

Et le vieillard, fondant en sanglots, s'agenouilla en ajoutant: Je suis le seul coupable; faites de moi ce que vous voudrez.

C'était le père de l'accusée, Joseph Corriveau, qui, fou de douleur en ne voyant aucun autre moyen de sauver la tête de sa fille qu'il adorait, venait de se sacrifier pour elle.

On conçoit l'effet de cette scène.

La personne qui parut le moins émue fut la coupable elle-même; elle accepta froidement le sacrifice de son père, et laissa sans protester tomber la sentence suprême sur la tête de ce martyr de l'affection paternelle. »⁵⁰

D'après ce passage, il est clair que chez Fréchette l'avocat et l'historien ont cédé la parole au conteur. Le plus curieux, c'est que ce dernier en vient à attribuer au père Corriveau et à sa fille des rôles à peu près inverses à ceux qu'ils ont joués dans la réalité, comme nous l'ont déjà appris les pièces retrouvées des deux procès. Malgré ces contradictions, évidentes aujourd'hui, on peut dire qu'en son temps Fréchette ne faisait qu'accentuer une tendance générale de la tradition qui a consisté à exalter l'attitude du père, s'accusant lui-même, pour mieux noircir le caractère de sa misérable fille le laissant condamner sans broncher. Le récit continue dans la même veine :

« Quand à Joseph Corriveau, courbé sous le poids de l'âge, moins encore que sous le fardeau d'infamie dont il venait de se

50. *Ibid.*, p. 6.

charger volontairement, il s'achemina vers la prison, à côté de sa fille, qui, affolée par la joie d'avoir échappé à l'échafaud, ne daigna pas même lui jeter un regard de pitié et de reconnaissance. »⁵¹

Après de telles inventions romanesques, l'auteur, pour ne rien laisser perdre des horribles détails, plus cruel en cela que les juges eux-mêmes, affirme ailleurs, mais sans aucune preuve, que les sentences des deux procès contre la coupable ont été exécutées successivement :

« Marie-Josephte Corriveau was condemned to death and executed on the Plains of Abraham, after having been lashed three times, once in the locality where the crime had been committed, once in the Quebec market place, and once under the scaffold. »⁵²

Son imagination lui fait aussi supposer que le cadavre a été exposé entièrement nu dans la cage après l'exécution. Bref l'ensemble de sa reconstitution tient plus de la fantaisie que de l'histoire. Fréchette avant tout fait de la « littérature ». Son récit oscille entre quelques données exactes, trouvées chez de Gaspé, et des situations qu'il combine à son gré.

Lorsqu'il aborde la légende proprement dite, il y a chez lui les mêmes équivoques. Il réfute sérieusement comme une erreur le fait que Marie-Josephte ait été engagée vivante et soit morte de faim. Par ailleurs il n'a aucune hésitation à renchérir sur les maéfices que la tradition attribuait à son fantôme :

« Quand l'obscurité était bien opaque, elle s'enfonçait dans le cimetière, et vampire bardé de fer, elle assouvissait ses horribles appétits à même les tombes nouvellement fermées. Chaque dépouille de trépassé mort sans sacrements lui revenait de droit »⁵³

Fréchette parle encore des « affreux loups-garous qui la demandaient en mariage », des sarabandes et chevauchées de la cage la nuit, jusqu'à ce que « le bruit se répandit que l'horrible machine avait été enlevée par le diable ». Ces nouvelles amplifications des notes d'Aubert de Gaspé avaient pour point de départ le geste

51. *Ibid.*, p. 7.

52. Cette affirmation n'apparaît que dans le texte anglais de sa conférence intitulée *French-Canadian Folk-Lore* et publiée dans «The Canadian Magazine», Toronto, vol. XXX, February 1908, p. 330.

53. L. Fréchette, «Le Monde Illustré», 1898, p. 7.

préssumé des « hardis gaillards » qui auraient devancé l'ordre de Murray permettant « d'ôter le corps de la veuve Dodier de la potence. . . et de l'enterrer où bon vous semblera ». ⁵⁴

Les quelques traits légendaires que rapporte Fréchette — comme ceux de tous ses contemporains d'ailleurs — ne sont accompagnés d'aucune référence à des informateurs précis qui en circonscriraient la portée dans le temps et l'espace. Ce sont des généralisations sans localisation, sauf en ce qui concerne ses propres souvenirs. C'est pourquoi sa contribution la plus personnelle se ramène à ce qu'il dit avoir vu et entendu lui-même, lorsqu'il était enfant, sur la cage et sur le nombre des maris assassinés :

« Ce ne fut bientôt plus deux individus seulement que la Corriveau avait assassinés. Les maris augmentèrent si bien en nombre, que lorsque la cage fut exhumée sous mes yeux en 1849, je me rappelle en avoir entendu compter et nommer bel et bien sept ou huit, avec force détails quant à leur âge, leur caractère, leur profession, et surtout quant aux circonstances tout particulièrement tragiques qui avaient accompagné leur décès. » ⁵⁵

Sur le nombre des victimes en particulier, nous retrouverons plus loin certains détails que Fréchette ne fait ici que suggérer. C'est un des points les plus tenaces dans l'élaboration de la légende, parce qu'il transforme Marie-Josephte en criminelle d'habitude. Ce problème a principalement induit en erreur quelques historiens. Il continuera longtemps de préoccuper le public en général. En 1905, un correspondant du *Bulletin des Recherches historiques*, qui signe St Vall (pseudonyme transparent pour Saint-Vallier, vraisemblablement son lieu d'origine), pose cette question révélatrice :

« Est-ce bien deux ou quatre maris que la Corriveau envoya dans l'autre monde? » ⁵⁶

Pour toute réponse, l'éditeur du *Bulletin* se contenta de reproduire les notes et éclaircissements du chapitre IV des *Anciens Canadiens*, sans aucun commentaire. ⁵⁷ Faut-il voir là un refus de discuter plus à fond la question? Probablement. En tout cas la

54. *Les Cahiers des Dix*, no 33, 1968, p. 239.

55. Louis Fréchette, *Une Relique*, p. 7.

56. *B.R.H.*, vol. XI, no 8, août 1905, p. 256.

57. *R.R.H.*, vol. XI, no 10, octobre 1905, pp. 316-319.

réponse personnelle de Pierre-Georges Roy à cette question ne viendra que beaucoup plus tard. En attendant, la liste des auteurs qui, depuis un siècle, ont, d'une façon ou d'une autre, dans des livres, revues et journaux, exploité l'histoire et la légende de la Corriveau, s'allonge toujours. En général on ne trouve pas chez eux de renseignements bien nouveaux. Tous ont paraphrasé plus ou moins les versions du XIXe siècle, principalement celle de Philippe Aubert de Gaspé; parfois ils ont subi l'influence inconsciente de Kirby, un peu moins cependant celle de Fréchette. L'intérêt qu'il y a à les citer en bibliographie, c'est de montrer la fascination extraordinaire de la meurtrière dont le souvenir ne veut tout simplement pas s'éteindre. Parfois aussi un détail caractéristique, une précision incontrôlable ou une méprise additionnelle viennent encore s'ajouter au dossier de l'affaire.

Pour Edouard Huot, « Autour de cette prison aérienne [la cage], les spectres venaient, à certaines heures de la nuit, s'enchaîner dans une danse macabre telle qu'Holbein n'en a jamais rêvée ». ⁵⁸ Hector Berthelot, lui, affirme que la cage, avant d'être vendue au Musée de Boston, « a été mise en exhibition à Montréal, par un nommé Angers, de Québec, dans l'hôtel de Leclère, rue Saint-Paul, en face du marché Bonsecours, pendant le mois d'août 1851 ». ⁵⁹ Ces détails si précis seront simplifiés par Edgar Andrew Collard qui dirige plus directement la cage vers New York, comme l'avait fait de Gaspé :

« Possibly it was this same Mr. Angers who had purchased the cage, in a clandestine way, from the worker who had dug it up by accident in the graveyard at Levis. » (sic)

Et il ajoute aussitôt :

« When Barnum's New York Museum was destroyed by fire, the iron cage of la Corriveau, the Point Levy Relic — had to be written off as one of Mr Barnum's losses. » ⁶⁰

58. Edouard Huot, *Causerie*, dans «L'Opinion publique», Montréal, vol. III, no 12, 21 mars 1872, p. 135.

59. Hector Berthelot, *Le Bon vieux Temps*, dans «La Patrie», Montréal, 18 mars 1885, p. 4. Les articles de Berthelot ont été réunis en deux volumes par E.-Z. Massicotte. Montréal, Beauchemin, 1916. L'article en question est au vol. II, p. 95.

60. Edgar Andrew Collard, *The Iron Cage, Point Levy Relic*, dans «The Gazette», Montreal, Saturday, August 2, 1947. (All our Yesterdays).



La Corriveau. Bronze d'Alfred Laliberté. Musée du Québec.
Photo de l'Institut national de civilisation.

Gilbert Parker et Claude G. Bryan, inconscients de l'anachronisme qu'ils commettent, n'hésitent pas un instant à présenter la pendaison en cage comme usuelle au temps de la Nouvelle-France. Ils ont même trouvé un site ou un socle tout à fait prestigieux pour le monument macabre :

« The execution usually took place at Buttes-à-Neveu, a little hillock on the Plains of Abraham, — afterwards to become more justly celebrated and less notorious, — and the dead body, enclosed in an iron cage, was left hanging for months at the top of Cape Diamond, a terror to children and a gruesome warning to evildoers. »⁶¹

C'est aussi le caractère exemplaire de l'exposition qui retient l'attention de Mgr Camille Roy. Commentant le récit des *Anciens Canadiens*, il considère que le

« cadavre, emprisonné dans une cage de fer, fut exposé pour le plus grand bien de la morale publique. »⁶²

D'autres soulignent le fait que Marie-Josephte Corriveau aurait eu le privilège assez peu enviable d'être la première personne condamnée à mort sous le régime anglais. Pour George Gale, le général Murray lui-même aurait pris place avec ses officiers autour de l'historique table ronde des Ursulines. « He and his officers sat in judgment. » Et il ajoute :

« It was at this table that the first death warrant under the British regime was signed, in 1763, when a Woman named Corriveau was sentenced for murdering her husband. »⁶³

Le docteur Albert Jobin soutient la même opinion dans des termes si voisins qu'on dirait une traduction :

« La première personne jugée et exécutée, après la cession du Canada en 1763, fut la femme Corriveau pour le meurtre de son mari. »⁶⁴

61. Gilbert Parker et Claude G. Bryan. *Old Quebec, The Fortress of New France*. Toronto, Copp, Clark Co., 1903, pp. 104-105.

62. L'abbé Camille Roy, *Nouveaux essais sur la littérature canadienne*, Québec, l'Action Sociale, 1914, p. 20.

63. George Gale, *Quebec 'Tixt Old and New*, Québec, The Telegraph Printing Co., 1915, p. 169. Et *Historic Tales of Old Quebec*. Revised and Enlarged. Québec, The Telegraph Printing Company, 1923, p. 69.

64. Albert Jobin, m.d., *La petite Histoire de Québec*, Québec, s. éd., 1947, pp. 325-326.

Pourtant cette opinion n'est pas en tout point exacte. Les sentences de mort rendues par la première cour martiale et ratifiées par Murray, le 9 avril 1763, ne concernaient pas Marie-Josephte Corriveau, mais son père. En même temps que lui, le soldat Elias Wolfe était aussi condamné à mort pour vol.⁶⁵ Comme il n'y eut pas de révision dans son cas, à ce que l'on sache, il a très probablement été exécuté avant même que la cour martiale se réunisse une deuxième fois pour sentencier Marie-Josephte, le 15 avril. En tout cas, ses descendants — s'il en a — auraient de bonnes raisons de contester les affirmations de Gale et Jobin!

De plus, il y a lieu de rappeler qu'à la date des sentences de mort prononcées contre Joseph Corriveau et Elias Wolfe, la proclamation du traité de Paris, signé le 10 février précédent, n'était pas encore connue au Canada. Elle ne le sera que le 17 mai. Ce qui revient à dire qu'en pratique ces personnes furent jugées pendant l'occupation militaire. En conséquence, ce titre de premier devrait être changé en celui de dernier pendu du régime militaire. Le premier serait peut-être ce nommé Saint-Paul, aussi condamné à être mis en cage à Montréal, en mars 1761. E.-Z. Massicotte ne fait pas tant de subtilité quand il affirme que « les deux seuls pendus engagés dont nous avons les noms [Saint-Paul et la Corriveau] subirent leur procès sous le régime anglais. » A propos

« de la Corriveau que la tradition accusait de s'être débarrassée successivement de sept maris, sans doute pour la mettre sur le plan de Barbe-Bleue, il note qu'au vrai, la malheureuse femme n'avait commis que deux *petits* meurtres et peut-être même qu'un seul, attendu qu'on ne sut pas comment était mort son premier conjoint. »⁶⁶

Notre revue des témoignages et interprétations concernant la Corriveau serait incomplète, si nous n'interrogeions aussi les artistes. Un assez bon nombre d'entre eux s'en sont inspirés, surtout comme illustrateurs de la cage. Leur conception, il va sans dire, s'accorde davantage avec le texte qu'elle accompagne qu'avec la réalité

65. *Les Cahiers des Dix*, numéro 33, 1968, p. 229, note 25.

66. E.-Z. Massicotte, *Les Pendus engagés*, dans «Le Bulletin des Recherches historiques», vol. 37, no 7, juillet 1931, pp. 427-432. La citation est de la p. 431.

historique. Aucun en tout cas ne s'approche même de loin de la cage épousant la forme humaine, telle que présentée dans notre première étude. L'idée de cage — traduction de l'anglais *in chains* — a été perçue selon la définition des dictionnaires français comme une « loge portative ou non, garnie de barreaux, pour renfermer des animaux et même des hommes ». (Littré). On aura donc ou des cages d'oiseaux ou des cages de bêtes fauves. La plus ancienne est celle de Henri Julien. Il en a fait une cage humoristique pour représenter le *Cauchemar de José* (ou plutôt de *son défunt père qui est mort*). Destiné à illustrer les *Anciens Canadiens* avec plusieurs autres dessins, celui-ci a été écarté de la cinquième édition et des suivantes, publiées chez Beauchemin. Il a cependant été reproduit dans l'*Album* des oeuvres de Henri Julien.⁶⁷ J'ignore où se trouve l'original.

Après la mort de Louis Fréchette, Edmond-J. Massicotte a illustré la *Relique*, « masse de vieilles ferrailles, brisées, tordues », dans l'*Almanach du Peuple* de 1913.⁶⁸ La cage de fer, entassement de lignes en désordre, est elle-même enfermée dans une supposée cage de verre du Musée de Boston. Le tout est surmonté de l'inscription « From Quebec » dont Fréchette avait fait état. La valeur aussi bien artistique que documentaire est minime. Par contre le bronze d'Alfred Laliberté a véritablement une allure tragique. Sa Corribeau ne réfère à aucun texte particulier. Elle évoque une jeune femme hagarde, aux cheveux en désordre, qui s'avance péniblement, courbée qu'elle est sous le poids de la fatalité et des grilles qui l'emprisonnent. L'original est au Musée du Québec.⁶⁹

En 1926, le Pacifique Canadien fit éditer pour fins publicitaires un agréable petit album sur les *Légendes du Saint-Laurent* avec des illustrations en couleurs de Charles W. Simpson, un artiste de l'Académie royale canadienne. La Corribeau y occupe le chapitre

67. Henri Julien, *Album*, Montréal, Beauchemin, 1916, p. 171. Entre 1899 et 1946, les Editions Beauchemin ont publié une douzaine d'éditions (ou de tirages) des *Anciens Canadiens* de Philippe Aubert de Gaspé, avec sept dessins de Henri Julien. Pourtant aucune ne mentionne le nom de l'illustrateur.

68. Louis Fréchette, *Une Relique*, [avec quatre dessins d'Edmond-J. Massicotte]. Dans «L'Almanach du Peuple», 44e année, Montréal, Beauchemin, 1913, pp. 302-307.

69. Ce bronze d'Alfred Laliberté n'est pas reproduit dans *Légendes, Coutumes, Métiers de la Nouvelle-France, Bronzes d'Alfred Laliberté*, Montréal, Beauchemin, 1934.

VII.⁷⁰ La cage qui se balance à un arbre, par une nuit d'hiver, contient un squelette dont les bras démesurément longs menacent François Dubé. Le texte qui accompagne cette peinture renvoie d'ailleurs aux *Anciens Canadiens*. Mais il est doublement inexact puisqu'il fait dire à de Gaspé que la Corriveau « empoisonna son mari ». Cette légende, (dessin et texte), a été reproduite dans le *Terroir* avec le sous-titre approprié *Fantaisie du Terroir*.⁷¹ Le publiciste qui signe des initiales R.C. serait Raoul Clouthier. Enfin un autre dessin, sobre et statique, représentant aussi la cage suspendue à un arbre dépouillé, accompagne la traduction du *Chien d'Or* de Pamphile Le May qui a paru en feuilleton dans le supplément de *l'Action catholique*.⁷² Il est de Robert La Palme.

On ne saurait exiger de tous ces artistes une rigueur documentaire que n'ont pas les textes qu'ils illustrent. Ils n'ont fait que transposer visuellement les créations littéraires de romanciers et conteurs. Mais il n'en va pas ainsi de Pierre-Georges Roy, un archivist et historien de profession, qui nous promet tour à tour *l'Histoire de la Corriveau*, puis *l'Histoire vraie de la Corriveau*. Dans son impatience à le faire, il s'exprime sur ce ton:

« Mgr Tanguay dit, dans son *Répertoire du clergé canadien*, que le Père Augustin-Louis de Glapion, Jésuite, prépara à la mort Joseph Corriveau et sa fille exécutés à la Pointe-Lévis, en 1763. Il y a deux erreurs dans ces quelques mots. La fille de Corriveau seule fut exécutée, et elle subit son supplice non pas à la Pointe-Lévis, mais à Québec. »⁷³

Enfin, espère-t-on, la vérité va être rétablie et les faits historiques seront exempts d'erreurs. Mais nous avons aussi affaire à un polygraphe qui oublie souvent le lendemain ce qu'il a lu ou écrit la veille. Et comme il a multiplié les articulets dans plusieurs de ses livres, rassemblés à la manière des courtes-pointes, il devient vite décevant de rapprocher entre elles les différentes retailles de « ces petites choses ». Voyons.

70. *Légendes du Saint-Laurent*. Illustrations de Chas. W. Simpson, R.C.A. Edité par le Pacifique Canadien, 1926, 48 p. Chapitre VII, *La Corriveau*, pp. 24-26.

71. R.C., *La Corriveau*. Dans «Le Terroir», Québec, vol. VII, no 5, septembre 1926, p. 313. Le dessin est reproduit en page couverture.

72. Dimanche, le 18 mai 1941, p. 12.

73. Pierre-Georges Roy, *A travers les Anciens Canadiens de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, Ducharme, 1943, p. 141.

En 1937, pour son *Histoire de la Corriveau*, Pierre-Georges Roy se réfère d'abord, comme il est naturel dans une étude sur les *Légendes canadiennes*, au récit de Philippe Aubert de Gaspé. Il résume l'aventure de François Dubé, « le bonhomme qui descendait de la Pointe-Lévy à Saint-Jean-Port-Joli, *par une nuit très sombre. . .* »⁷⁴

Très sombre? C'est moi qui souligne. Aurais-je mal lu de Gaspé, ou est-ce Pierre-Georges? Je me reporte au texte des *Anciens Canadiens* et je trouve ceci:

« Comme mon défunt père allait se fourrer sous son cabrouette pour se mettre à l'abri de la rosée, il lui prit fantaisie de s'informer de l'heure. Il regarde donc les trois rois au sud, le chariot au nord, et il en conclut qu'il était minuit. . . »⁷⁵

Est-ce bien là l'indice d'une *nuit très sombre*? Admettons qu'elle soit sans lune! Elle n'en est que plus étoilée. Le détail avait surtout de l'importance chez de Gaspé qui précisément n'a pas voulu copier « cette heure, clef de la voûte noire de la nuit » (*That hour, o' night's black arch the key-stane. . .*), du poème de Robert Burns.⁷⁶

Mais revenons à l'histoire vraie qui nous a été promise. Elle se résume aux points suivants que nous connaissons déjà : « Il n'y a absolument rien de prouvé là-dedans [le meurtre du premier mari au moyen du plomb dans l'oreille] »;⁷⁷ le premier veuvage de Marie-Joseph a été de quinze mois et non de trois. A ces deux points acquis, s'en ajoutent d'autres donnés aussi comme véridiques, mais qui ne le sont pas: Louis Dodier eut « la tête écrasée »; et ce jugement qui rappelle les explications psychologiques de Fréchette:

« Joseph Corriveau n'était pas très doué sous le rapport de l'intelligence. Sa fille exerçait une telle influence sur lui qu'elle le décida à s'avouer coupable du meurtre. . .

74. Pierre-Georges Roy, *Les Légendes canadiennes, l'Histoire de la Corriveau*. Dans « Les Cahiers des Dix », numéro 2, 1937, p. 73.

75. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, Québec, Desbarats et Derbishire, 1863, p. 42.

76. Robert Burns, *Tam O'Shanter*, vers 69. Voir la note 21.

77. P.-G. Roy, *Les Cahiers des Dix*, numéro 2, 1937, p. 74.

Il déclara que son premier aveu était faux. . . » ⁷⁸

Nous savons qu'il n'y a pas eu de premier aveu; celui-ci ne pouvait être ni vrai ni faux. L'influence de Marie-Josephite n'a donc pu s'exercer de cette manière sur l'intelligence de son père, assez difficile à mesurer d'ailleurs après deux siècles. Pierre-Georges affirme encore que « c'était la coutume de suspendre les corps des meurtriers à des croix ou dans des cages aux carrefours des grandes routes. . . » ⁷⁹ *A des croix* est pour le moins apocryphe. Il serait difficile d'en trouver un seul exemple au Canada. Pour les cages, la coutume se résume à deux cas et c'est bien suffisant. Enfin le contexte laisse entendre que, vers 1830, (sic) « la cage fut retrouvée et vendue à l'impresario Barnum de New-York. . . » sans intermédiaire. ⁸⁰

Si Pierre-Georges Roy s'en était tenu à cette version de 1937, il n'y aurait peut-être pas lieu d'insister autant sur tous ces détails. Mais voici qu'en 1939, il admet ce qu'il a rejeté:

« Le 27 avril 1760, un cultivateur du nom de Corriveau (sic) mourait à Saint-Vallier de Bellechasse. Sa veuve Josephite Corriveau, se remaria, trois mois plus tard, au nommé Louis Dodier... » ⁸¹

Pour reprendre la formule servie par l'auteur à Mgr Tanguay: « il y a [non seulement] deux, [mais trois] erreurs dans ces quelques mots ». Le 27 avril 1760, ce n'est pas un Corriveau mais Charles Bouchard qui était *inhumé* à Saint-Vallier. Pierre-Georges Roy oublie ici qu'il a déjà refuté le veuvage de trois mois. Aussi revient-il bientôt aux « quinze mois » dans sa chronique « A travers le vieux Québec ». ⁸²

Mais il existe une quatrième version de 1941 encore plus oubliieuse des réfutations antérieures. Cette fois :

« Le cadavre de La Corriveau pendue sur les buttes à Nepveu, à Québec, en avril 1763, pour avoir *assassiné ses deux*

78. P.-G. Roy, *Ibid.*, p. 74.

79. P.-G. Roy, *Ibid.*, p. 75.

80. P.-G. Roy, *Ibid.*, pp. 75-76.

81. P.-G. Roy, *A travers l'histoire des Ursulines de Québec*, Lévis, 1939. *L'Affaire de la Corriveau*, p. 141.

82. P.-G. R. *Le procès de la Corriveau*. Dans «L'Action catholique», Québec, le 28 février 1939, p. 4.

*maris fut condamnée (sic) à être exposée (sic) dans une cage de fer. La Corriveau ne fut inhumée qu'une ou deux années après sa mort et nuitamment parce que ceux qui la détachèrent de sa cage avaient peur de s'exposer aux foudres de la justice. »*⁸³

C'est moi qui souligne les deux premières erreurs que Pierre-Georges reprend ici à son compte. Une troisième est implicite dans le contexte. Il s'agit d'indiquer « où on inhumait les suppliciés » à Québec. Comme il n'est aucunement fait mention de la rive sud (Pointe-Lévy ou Lauzon), on en déduit que La Corriveau a été inhumée quelque part à Québec. La confusion des lieux est un des griefs que P.-G. R. a adressés à Mgr Tanguay.

Et ce n'est pas tout. Une cinquième version, en 1943, parvient encore à introduire de nouvelles erreurs, sans toutefois rectifier les précédentes. Cette fois, la rumeur du plomb fondu dans l'oreille se répandit *aussitôt* après le décès de Charles Bouchard ; le tribunal militaire se réunit « dans une des salles du monastère des Ursulines que les soldats occupaient depuis la fin de septembre 1759 »,⁸⁴ alors qu'en fait Cramahé n'informe Mgr Briand de l'utilisation de cette salle que le 28 mars 1763 pour les fins de la cour martiale ;⁸⁵ et la date de la condamnation à mort de Marie-Josephte est avancée de cinq jours, au 10 avril 1763.⁸⁶

Enfin, en 1944, notre polygraphe impénitent revient sans sourciller à ses allégations de 1937 et les réédite telles quelles dans la septième série des *Petites Choses de notre Histoire*.⁸⁷ C'est bien alors qu'on pourrait parler de *nuit très sombre* répandue sur toute l'affaire Corriveau, si parmi tant d'erreurs, accumulées comme à plaisir, ne surnageait quand même un témoignage spontané, semblable à celui de Fréchette et qui fait appel à un souvenir personnel de l'auteur :

« Que de fois, dans mon enfance, j'ai entendu dire que la Corriveau avait empoisonné (sic) ou tué quatre maris. »⁸⁸

83. P.-G. Roy, *Les cimetières de Québec*, Lévis, 1941. *Où on inhumait les suppliciés*, p. 189.

84. P.-G. Roy, *A travers les Anciens Canadiens*. . . 1943, p. 138-142.

85. Voir *Les Cahiers des Dix*, numéro 33, 1968, p. 223, note 20.

86. P.-G. Roy, *A travers les Anciens Canadiens*. . . 1943, p. 140.

87. P.-G. Roy, *Les Petites choses de notre Histoire*, Septième série, Québec, Garneau, 1944, pp. 95-98.

88. *Ibid*, p. 96.

Tout le reste chez l'historien et archiviste lévisien n'est, en ce qui concerne l'affaire Corriveau, que bousillage de lieux communs, sans contrôle d'aucune sorte, sinon par un vague système de références défectueuses à de Gaspé. Au bout du compte, nous sommes assez loin de l'histoire vraie qui nous avait été promise. Tout est plus embrouillé que jamais par des inadvertances et des contradictions flagrantes, susceptibles de ramener le lecteur à des perplexités analogues à celles qu'avait connues le premier tribunal militaire à la suite des dépositions incohérentes d'Isabelle Sylvain.

C'est exactement ce qui se produisit pour le commandeur J.-Eugène Corriveau. Les inconséquences répétées qu'il trouvait chez « quelques-uns de nos meilleurs historiens dont la bonne foi, croyait-il, a pu être surprise... »⁸⁹ l'ont tout simplement exaspéré. Elles l'ont fait même douter un temps que la légende de son homonyme ait eu le moindre fondement historique. Cependant au lieu de s'en prendre à des méthodes d'analyse défectueuses et inadéquates, il tourna indûment son ire et ses foudres contre Philippe Aubert de Gaspé,

ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal,

parce que le premier il s'était inspiré de la légende dans son « étrange récit... maintes fois raconté comme véridique... »⁹⁰

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il eut recours à M. J.-A. Patry, enquêteur judiciaire auprès de la ville de Québec, pour entreprendre une véritable chasse au fantôme de la Corriveau. Son obstination le conduisit, après de nombreuses démarches qui durèrent deux années, de 1945 à 1947, à découvrir les minutes mêmes des deux procès de 1763, dont il espérait prouver l'inexistence. Ces pièces, avec plusieurs autres documents authentiques, m'ont permis, dans une première étude, de rétablir les faits qui sont à l'origine de la légende. Mais mon but ne se limitait pas à cela.

Sans rien connaître des intentions du commandeur Corriveau, j'avais entrepris, pour ma part, des recherches en folklore qui comportaient des enquêtes avec magnétophone auprès des détenteurs des traditions orales, ainsi qu'un inventaire détaillé des thèmes

89. *Légende ou fait historique?* Dans «L'Action catholique», Québec, 10 juin 1947, p. 4, col. 2.

90. *Ibid.*

légendaires chez les littérateurs canadiens. La confrontation des sources et leur utilisation par les écrivains me paraissaient essentielles à une meilleure connaissance du double répertoire de nos traditions tant populaires que littéraires. La légende de la Corriveau devenait dans cette perspective un exemple d'une richesse exceptionnelle.

Dans la présente étude, je me suis efforcé de suivre à travers tous les textes écrits des conteurs, romanciers, chroniqueurs et historiens, le destin posthume de la Corriveau. Pour une raison pratique (la longueur de cet essai), j'arrête provisoirement cet inventaire à l'année 1947. Il me restera, dans une dernière tranche, à poursuivre cet examen jusqu'à 1970, mais surtout à analyser les authentiques versions de tradition orale, dont la thématique, déjà amorcée sur plusieurs points, nous ramènera à la source anonyme de la création collective.

Luc Lacourcière